



Royaume du Maroc

Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

2024

Agence Urbaine de Tanger 

Indicateurs & Chiffres clés 2024



الوكالة الحضرية لطنجة
المدينة الحضرية | تانج
Agence Urbaine de Tanger

53, Rue Abou Al Alaa Al Maari
05 39 32 15 00 05 39 32 15 10
aut@aut.gov.ma www.aut.gov.ma



Liste des acronymes et abréviations

Par ordre alphabétique

- Arr: Arrondissement
 - AUT: Agence Urbaine de Tanger
 - AVNA: Attestation de Vocation Non Agricole
 - BO: Bulletin Officiel
 - CNR: Constructions Non Réglementaires
 - CRUI: Commission Régionale Unifiée d'Investissement
 - CTL: Comité Technique Local
 - DAI: Droit d'Accès à l'Information
 - DC: Délibérations Communales
 - DM: Délai Moyen
 - DR: Dispositions Réglementaires
 - DU: Document d'Urbanisme
 - EIE: Etude d'Impact sur l'Environnement
 - EP: Enquête Publique
 - GH: Groupe d'habitations
 - GP: Grands Projets
 - H: Heure
 - Ha: Hectare
 - Hab: Habitant
 - IGT: Ingénieur Géomètre Topographe
- J: Jour
 - JN: Journée Nationale
 - MATNUHPV: Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
 - MRE: Marocains Résidants à l'Etranger
 - MR: Milieu Rural
 - MU: Milieu Urbain
 - Nb: Nombre
 - NRU: Note de Renseignements Urbanistiques
 - PA: Plan d'Aménagement
 - PDAR: Plan de Développement des Agglomérations Rurales
 - PM: Population Marocaine
 - PP: Petits Projets
 - RSR: Rémunération des Services Rendus
 - TAAM: Taux d'Accroissement Annuel Moyen
 - TAC: Tanger Automotive City
 - TFZ: Tanger Free Zone
 - TN: Territoire National
 - TTAH: Tanger-Tétouan-Al Hoceima
 - TT: Tanger Tech

Sommaire

■	Préambule	2
■	Présentation de l'AUT	4
■	Territoire de l'AUT	5
■	Indicateurs et Chiffres clés de Planification	6
■	Indicateurs et Chiffres clés de Gestion « Rokhas »	9
■	Autres Indicateurs et Chiffres clés de Gestion	12
■	Indicateurs et Chiffres clés « CRUI »	14
■	Indicateurs et Chiffres clés des Services Rendus par l'AUT	16
■	Indicateurs et chiffres clés des E-Services de l'AUT	19

Préambule

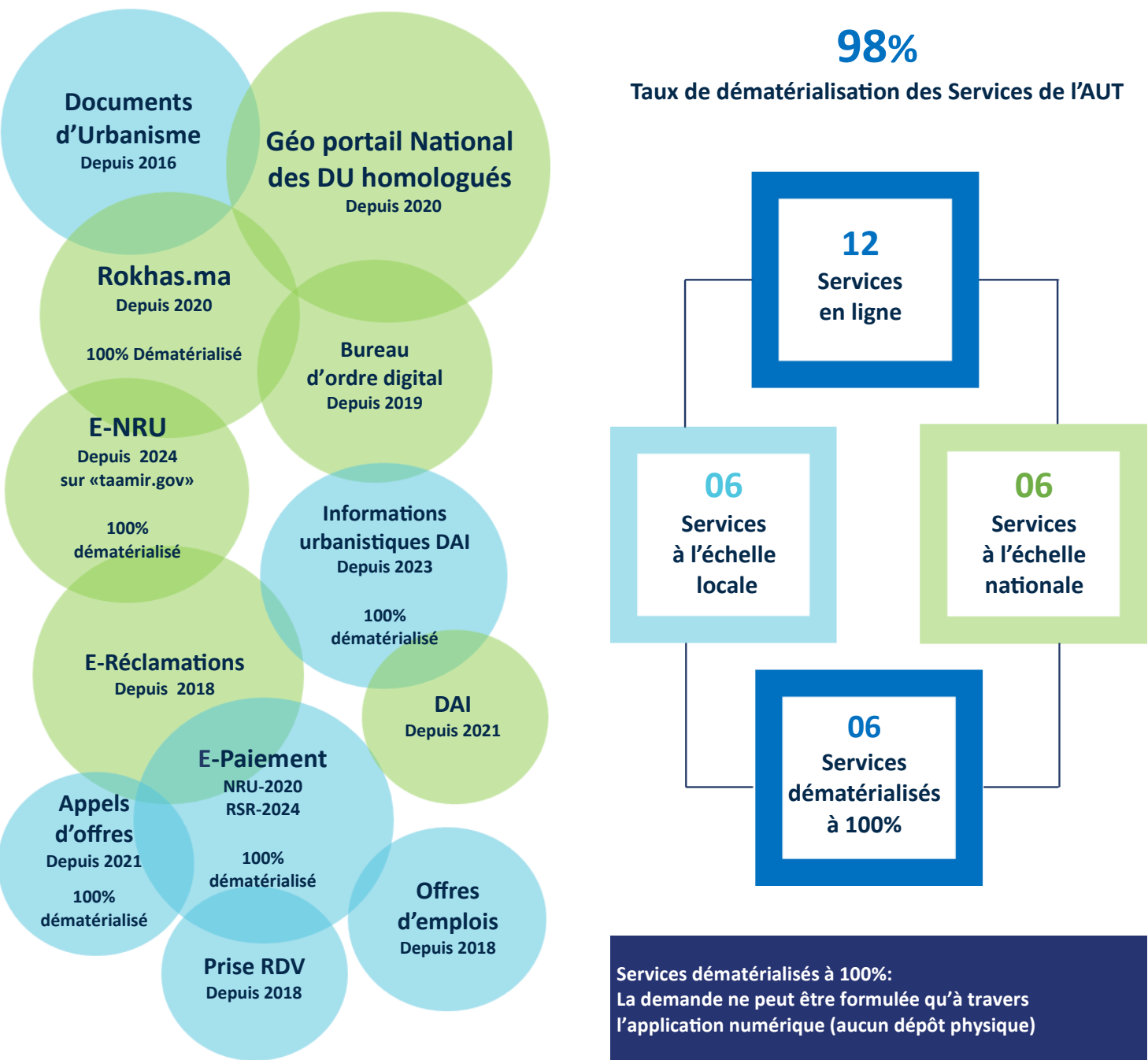
L'Agence Urbaine de Tanger intervient dans un territoire caractérisé par sa diversité naturelle, son rayonnement remarquable sur les plans culturel, historique, patrimonial et son contexte économique exceptionnel et favorable aux investissements. Cependant, ce territoire relève des faiblesses et menaces majeures telles que les disparités enregistrées dans le développement et la croissance de ses composantes urbaines et rurales, la prolifération de l'habitat anarchique et spontané, la pression exercée sur le littoral et les problématiques touchant le milieu rural tant qu'au niveau planification que gestion. Dans ce contexte, l'AUT travaille sans relâche dans le but de participer au renforcement de l'attractivité de son ressort territorial et ce, en le diagnostiquant et en contribuant à préserver ses qualifications et à corriger les déséquilibres l'affectant.

Ainsi, dans une perspective d'impulsion de la dynamique de développement locale et régionale et d'instauration d'un climat attractif des affaires, et s'alignant sur les orientations stratégiques du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, l'AUT a veillé en 2024 à accélérer la cadence de couverture de son territoire en documents d'urbanisme, d'une part, en donnant la priorité aux zones qui connaissent une grande pression urbanistique et en protégeant les espaces fragiles comme le littoral, et d'autre part, en mettant en place un urbanisme opérationnel, durable, innovant, flexible et intégré, se basant sur la concertation avec les parties prenantes, l'adaptabilité aux enjeux territoriaux et l'intégration de nouveaux principes axés spécialement sur l'innovation et la souplesse.

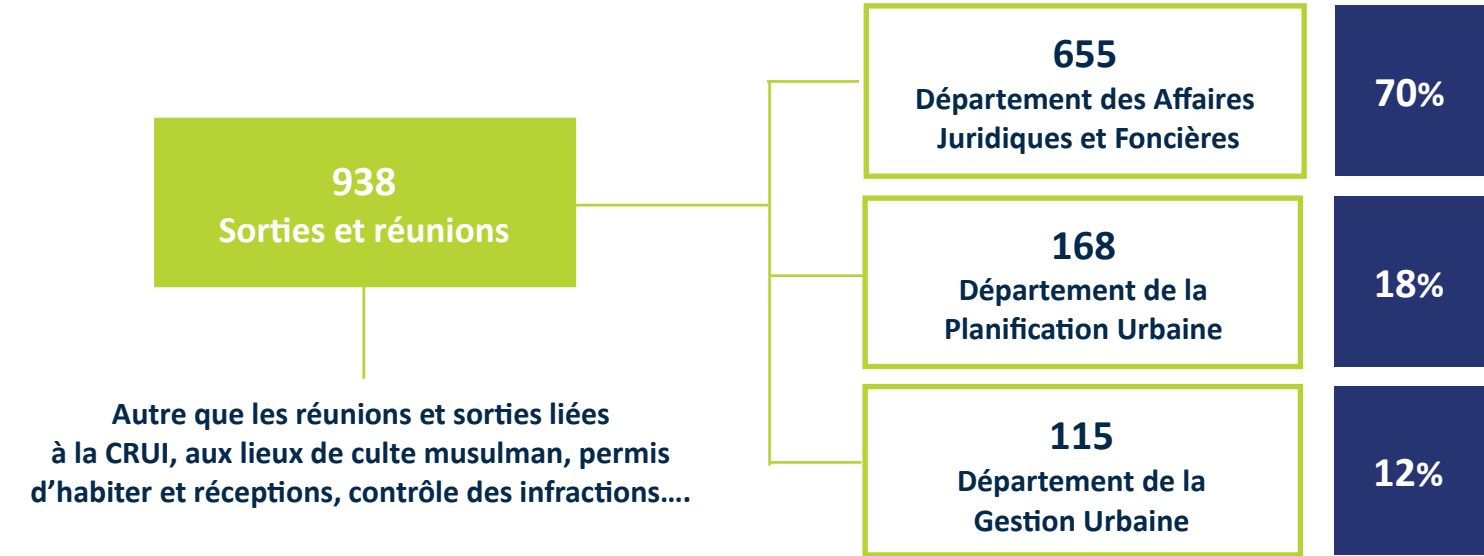
Et portant un intérêt particulier au milieu rural dont les enjeux sont multiples et complexes, et conformément à la circulaire conjointe entre le MATNUHPV & le Ministère de l'Intérieur n°160/1049 du 28 Avril 2023 relative à la simplification de la procédure d'autorisation de construire en milieu rural, l'Agence Urbaine de Tanger s'est penchée en 2024 sur la délimitation des douars non couverts par des documents d'urbanisme opposables, offrant ainsi une approche plus souple pour mieux répondre aux besoins et préoccupations de la population rurale.

L'année 2024 a aussi été placée sous le signe de la modernisation, l'amélioration continue des services et l'optimisation de la qualité des prestations fournies. De ce fait, et pour atteindre l'objectif escompté, l'Agence Urbaine de Tanger a multiplié les efforts en vue de consolider son positionnement en tant qu'acteur facilitateur à l'écoute du territoire et des citoyens, de participer à l'instauration d'un climat de confiance propice aux investissements et au développement économique, de renforcer son rôle de force suggestive au service de ses partenaires et d'appuyer sa politique de proximité et sa démarche d'ouverture. Ceci s'est matérialisé essentiellement par l'amélioration de son dispositif d'assistance couvrant les aspects technique, urbanistique, architectural, juridique et foncier, à travers la consolidation de la procédure de pré-instruction des projets avant leur dépôt dans les différents circuits d'autorisation en vigueur et ce, afin de mieux accompagner et orienter les porteurs de projets publics et privés, et optimiser les indicateurs relatifs aux délais d'instruction.

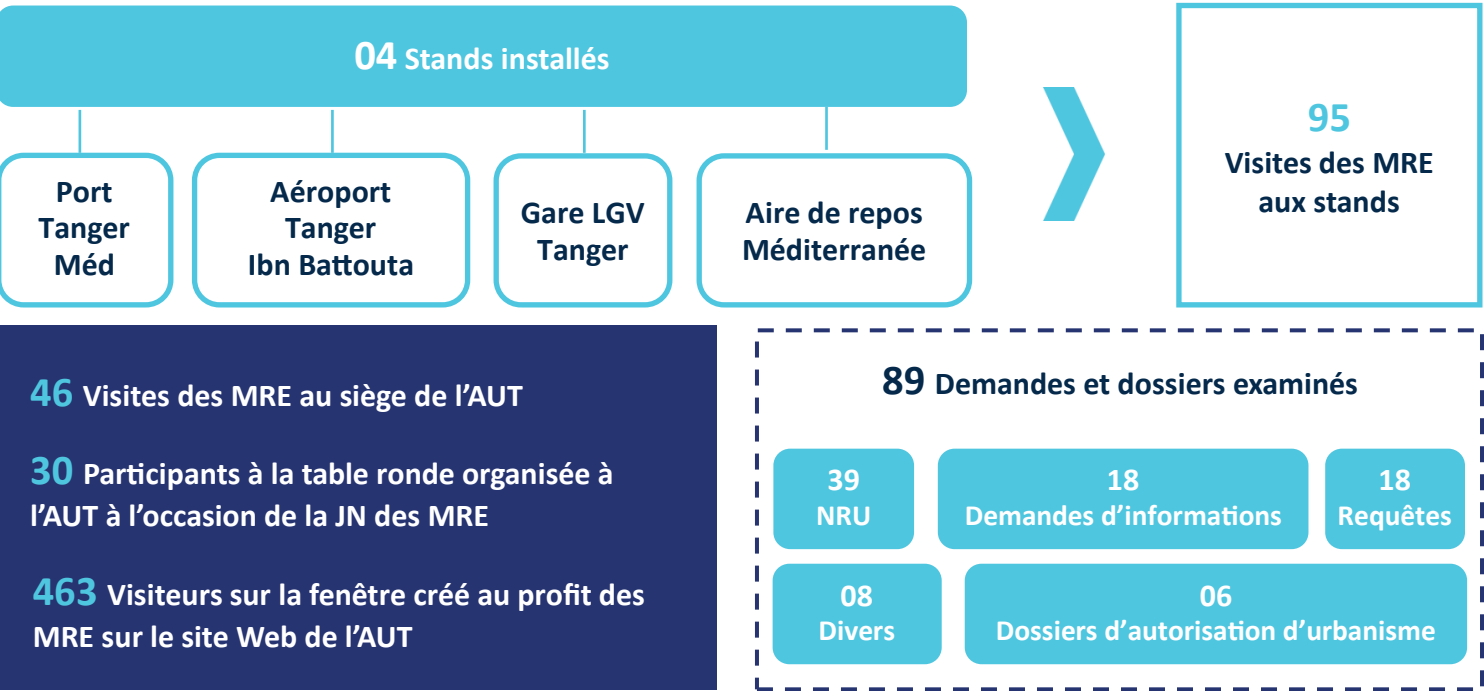
Indicateurs et chiffres clés E-Services de l'AUT



Participation aux réunions et sorties à la demande des partenaires locaux



Assistance aux MRE-Eté 2024



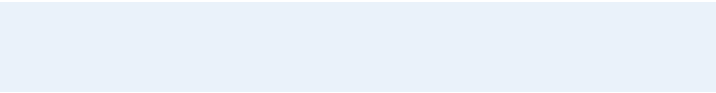
Parmi les autres actions menées par l’AUT au titre de 2024, le réexamen et la reconsidération des projets rejetés durant la même année, notant que ces projets mobiliseraient des investissements importants et contribueraient à la création d’opportunités d’emplois et ce, en application de la circulaire du Ministère de Tutelle n°2168 du 21 Avril 2023.

Et en application des dispositions du décret n°2.23.103 du 11 Mai 2023 relatif à la délivrance des autorisations de régularisation des constructions non réglementaires, et de la circulaire du Ministère de tutelle n°2812 du 01 Avril 2024 au sujet de la procédure d’examen des demandes de régularisation, l’AUT est parvenu en 2024 à instruire les demandes de régularisation des CNR dont elle a été destinataire et ce, en parfaite coordination avec les instances locales concernées.

D’un autre côté, et conformément à la politique nationale qui ambitionne d’accélérer la transformation numérique de l’administration marocaine, la digitalisation a été au titre de 2024 une priorité pour l’AUT qui a généralisé ses services en ligne à 98% en développant les moyens, outils numériques et services électroniques nécessaires et en veillant à adopter les plateformes dématérialisées mises en place à l’échelle nationale. En effet, à partir du 01 Juin 2024, elle a procédé à la migration de sa propre plateforme de délivrance des notes de renseignements urbanistiques, au Géo portail National « taamir.gov.ma/karazal » lancé par le MATNUHPV en collaboration avec l’ensemble des Agences Urbaines du Royaume, dans le cadre de la stratégie gouvernementale en matière de technologie numérique «E-Gov» et de sa vision relative à la promotion de la culture de partage des données.

Il est important de rappeler que dans un environnement institutionnel en pleine mutation et vu la place importante qu’elle occupe au cœur du paysage local et régional et le rôle principal qu’elle joue dans le domaine de l’urbanisme, l’Agence Urbaine de Tanger poursuit ses efforts pour aller au-delà de ses objectifs, renforcer son expertise, élargir son champ d’intervention et consolider son approche reposant sur l’écoute active des citoyens et des collectivités territoriales et sur la mise en place de solutions adaptées aux nouveaux enjeux territoriaux, tout en garantissant la célérité, l’efficacité, l’accessibilité, la simplicité et la transparence de ses différents circuits et procédures afin de satisfaire les exigences de ses usagers et partenaires. Elle veille aussi à adopter une gouvernance managériale moderne, innovatrice et participative, s’appuyant sur des outils de gestion appropriés, des indicateurs de suivi et de performance pertinents et des systèmes d’information avancés.

Enfin, l’AUT se trouve au cœur de réformes majeures, telles que la mise en œuvre de la Régionalisation Avancée, la Déconcentration et le Nouveau Modèle de Développement du Maroc, initiées sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l’assiste. Cette transformation impose ainsi une évolution de ses missions vers des domaines stratégiques, intégrant entre autres la planification prospective, la gestion des risques et la transition numérique. Une évolution structurelle qui vise à garantir un développement harmonieux et durable du territoire, tout en assurant une meilleure réactivité face aux attentes des citoyens et des investisseurs.



Présentation de l'AUT

L'AUT est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière soumis à la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, et celle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Date de création

20 Janvier 1995
(Décret n°2-94-334 du 18 Châabane 1415)

Date d'installation

Février 1997

Missions et attributions

L'AUT est chargée dans la limite de son ressort territorial des missions principales suivantes:

1. Une mission de planification et d'étude
2. Une mission de gestion et de contrôle
3. Une mission d'assistance et d'accompagnement

Organisation structurelle

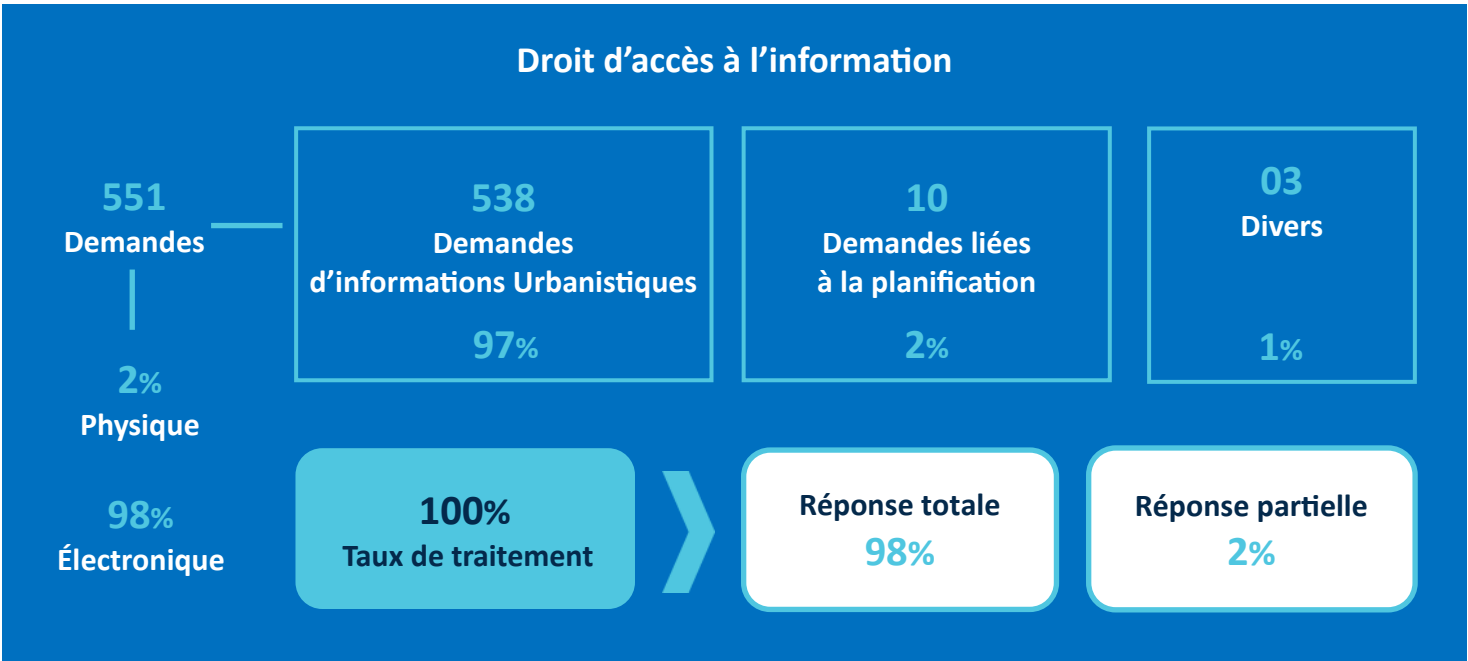
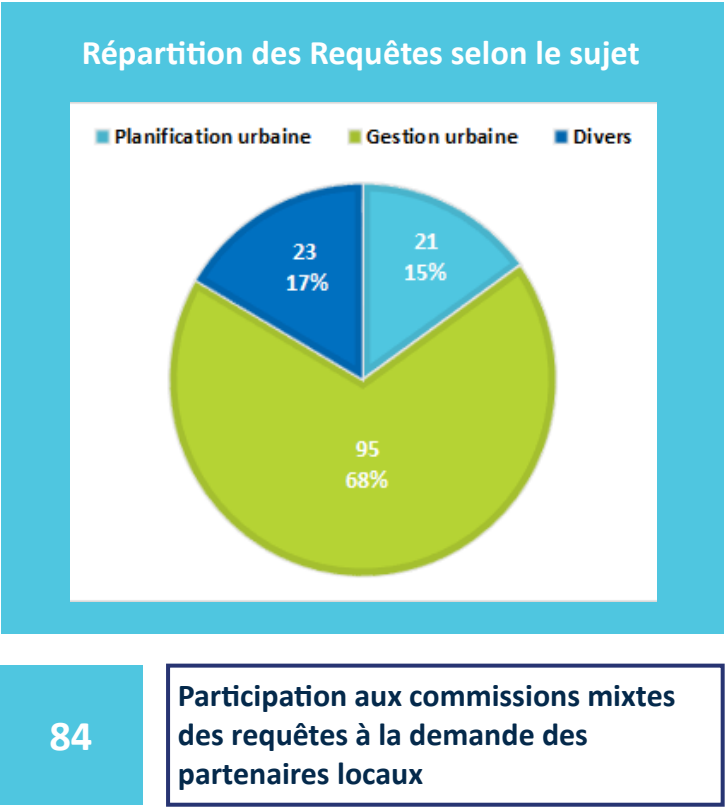
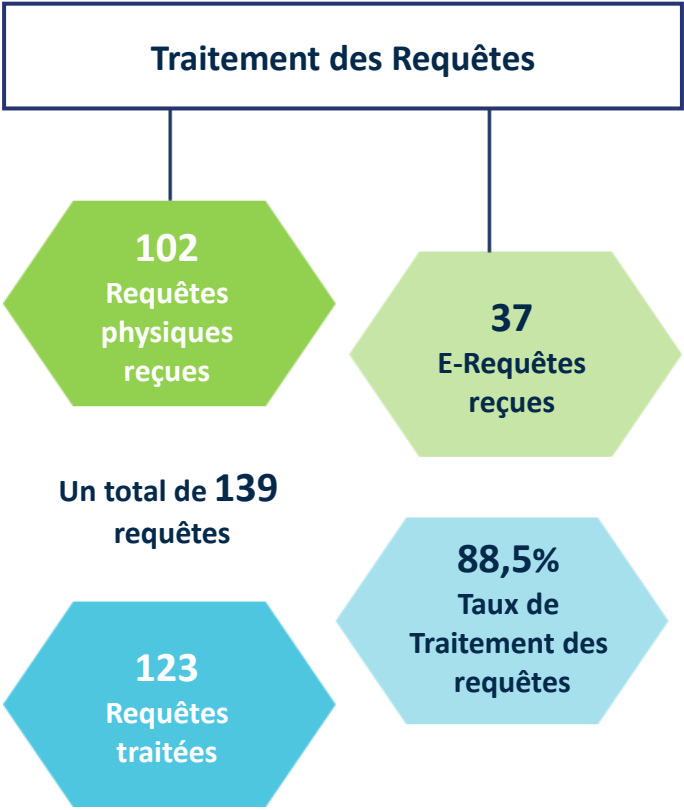
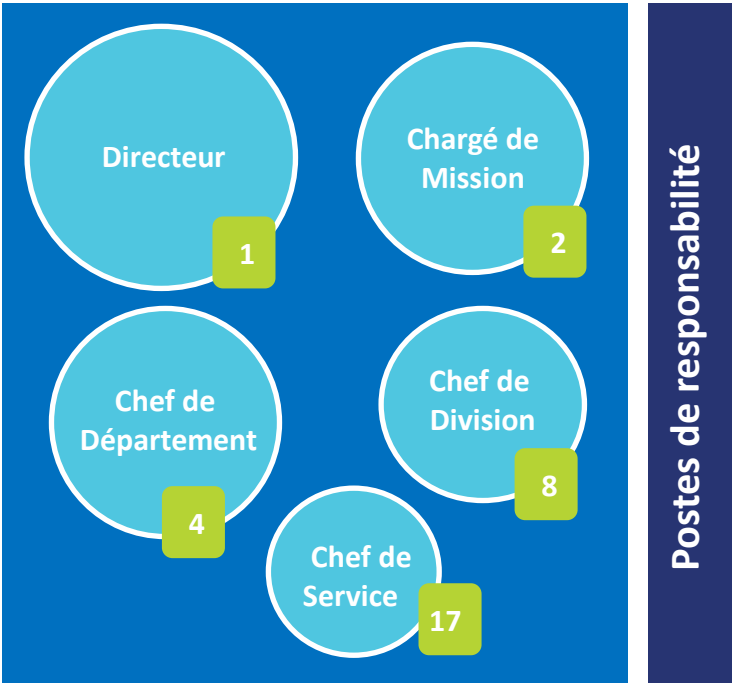
Gérée par un Directeur, l'AUT se compose de quatre départements structurants dont trois « Métier » et un « Support » :

- Département des Etudes et de la Planification
- Département de la Gestion Urbaine
- Département des Affaires Juridiques et Foncières
- Département Administratif et Financier

Capital Humain

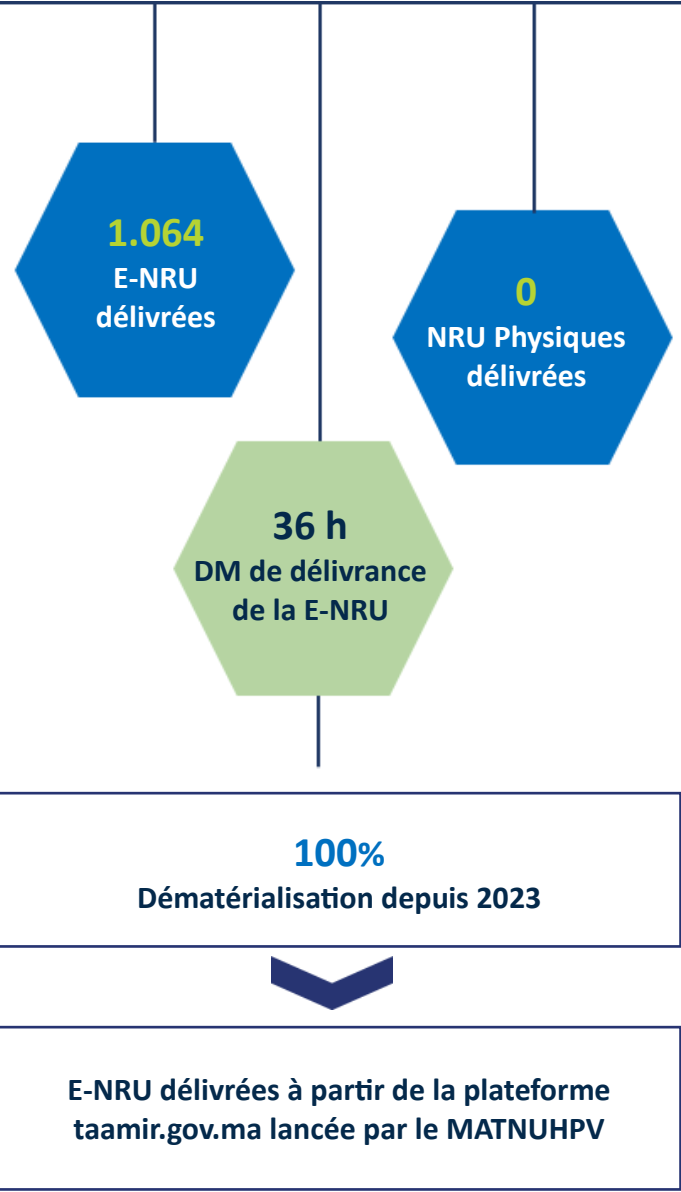
- **70** Employés
 - **36** Femmes & **34** Hommes
 - **37%** Architectes, IGT & Cadres Techniques
 - **29%** Cadres Juristes & Administratifs
 - **59** Cadres (**54%** Femmes & **46%** Hommes)
- **23** Postes de responsabilité occupés
 - **43%** Femmes & **57%** Hommes
- **57%** des employés ont + de **15** ans d'expérience

84% Taux d'encadrement **72%** Taux d'occupation des postes de responsabilité

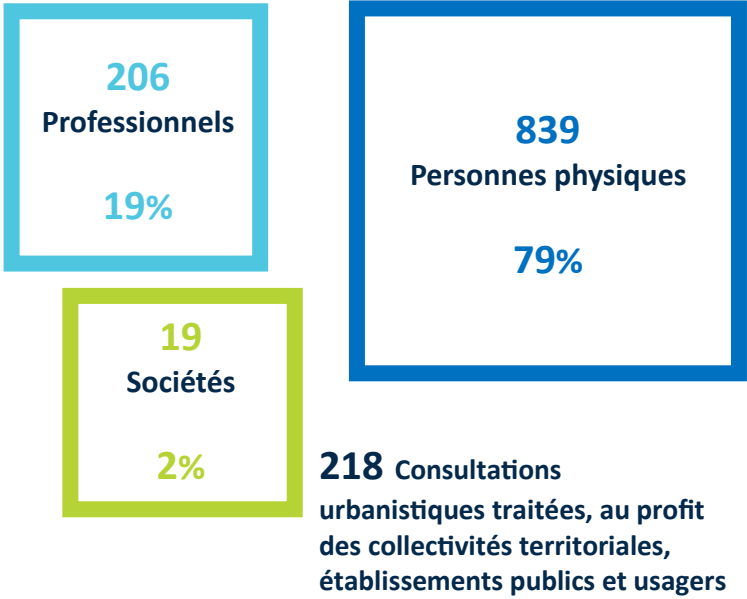


Indicateurs et Chiffres clés des Services Rendus par l'AUT

Délivrance de la Note de Renseignements Urbanistiques

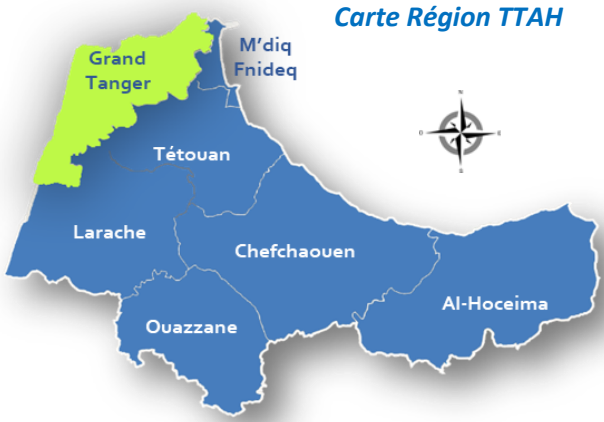
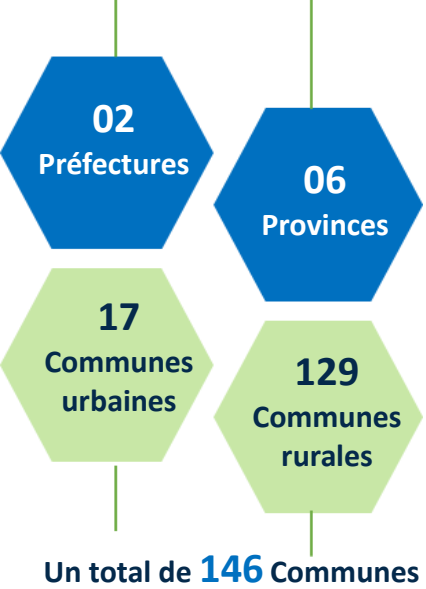


Note de Renseignements Urbanistiques délivrées selon les pétitionnaires



Territoire de l'AUT

Contexte Régional



65,5%*
(62,8% au niveau national)
Taux d'urbanisation

17.262 km²
(2,4% du TN)
Superficie

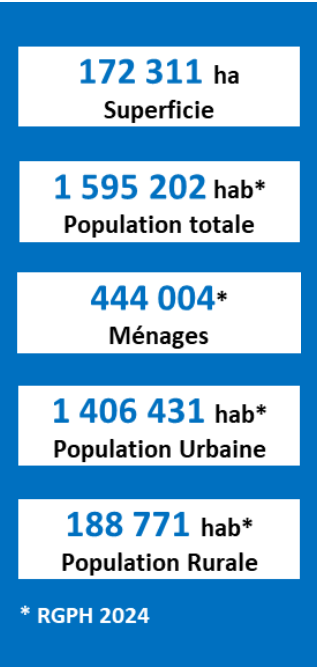
4 030 222 Hab*
(10,9% de la PM)
Population totale

1 048 860*
Ménages

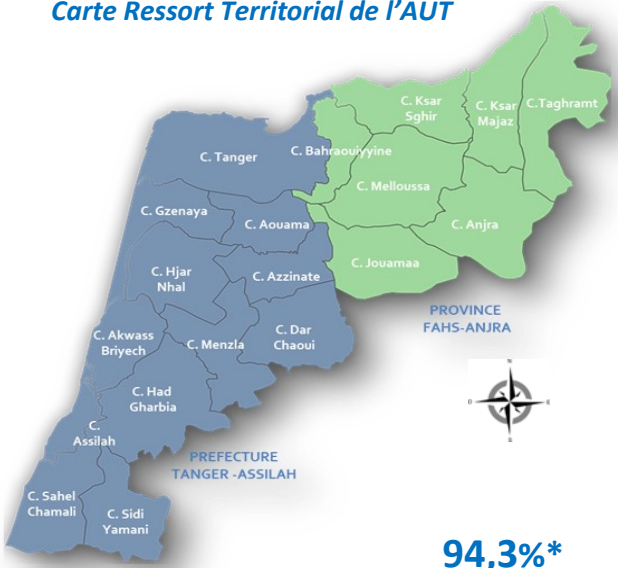
2 638 815 Hab*
Population Urbaine

1 391 407 Hab*
Population Rurale

1,26*
TAAM

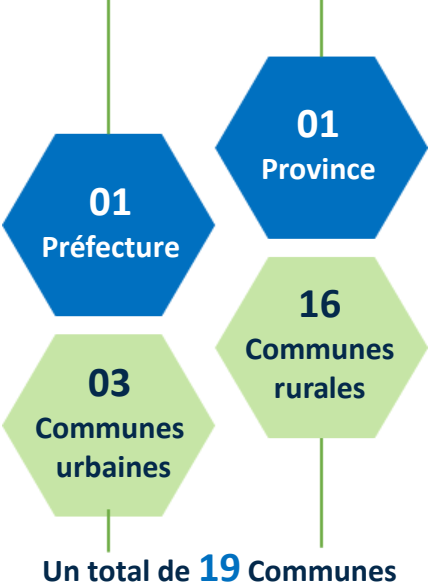


Carte Ressort Territorial de l'AUT

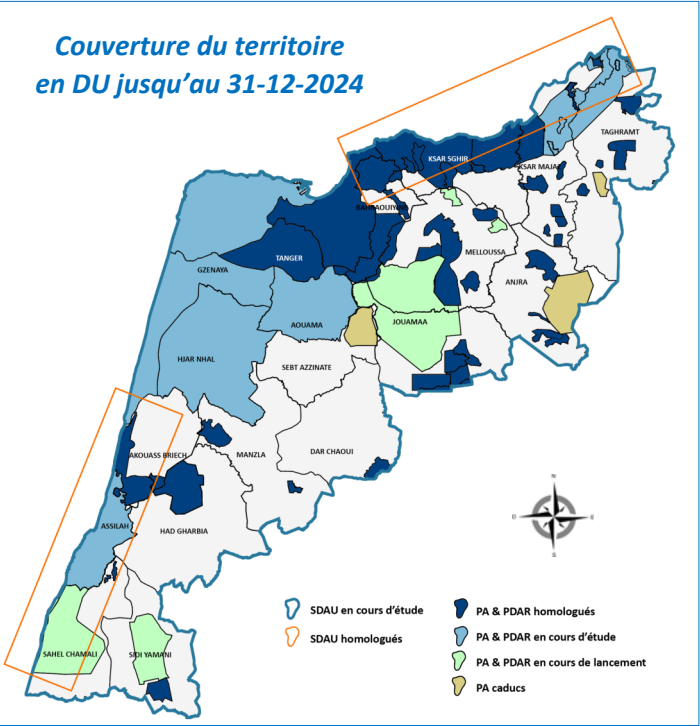


94,3%*
Taux d'urbanisation

Ressort territorial



Indicateurs et Chiffres clés de Planification



SDAU homologués en vigueur	02
SDAU en cours	01
PA homologués en vigueur	09
PA caducs	08
PA en cours	06
PDAR homologués	35
PDAR caducs	00
PDAR en cours	00

Un total de **53 DU** ➔ **46 DU homologués & 07 DU en cours d'homologation et d'étude**
03 SDAU, 15 PA et 35 PDAR

74%

Communes couvertes par au moins un DU homologué

19%

Zones à couvrir par des DU opposables

13%

DU Caducs

Actions de couverture en DU

06 DU en cours d'étude

05 DU lancés en 2025

03 DU programmés en 2026

03 DU programmés en 2027

19

Communes au ressort territorial de l'AUT

14

Communes couvertes par au moins un DU homologué jusqu'au 31-12-2024

01

Commune Urbaine

13

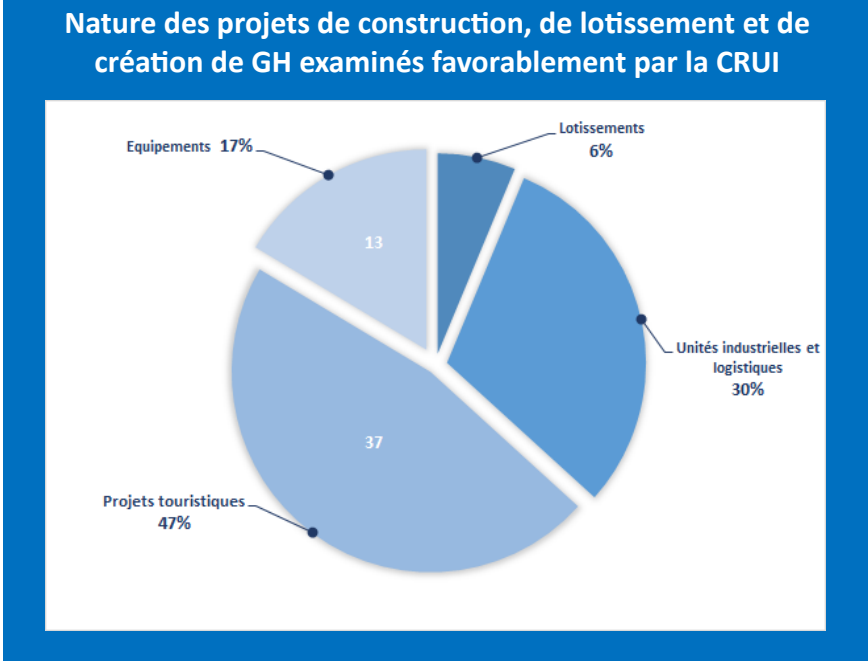
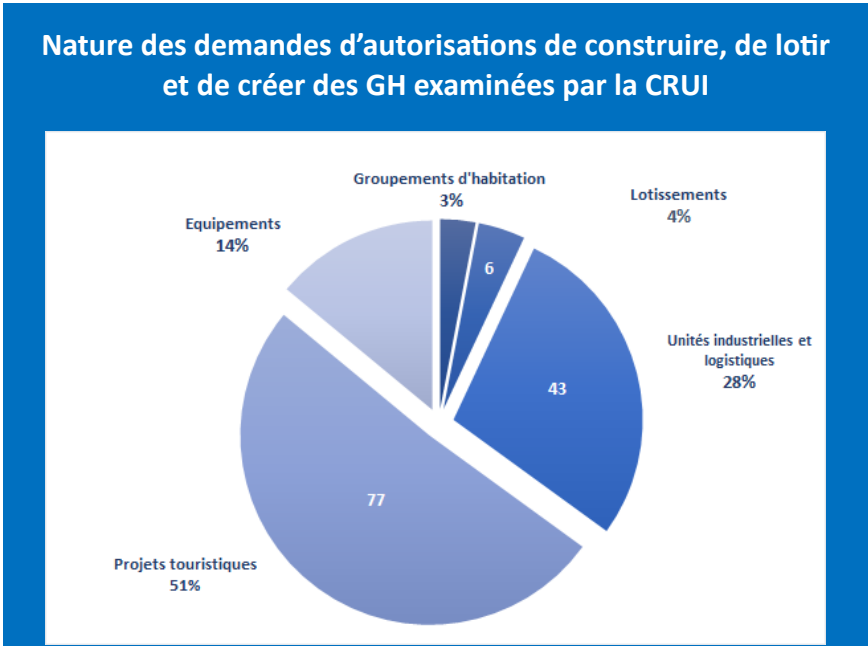
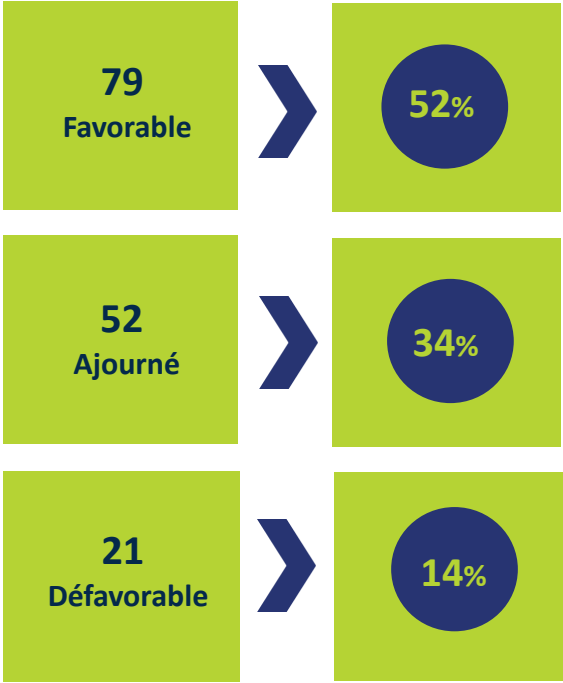
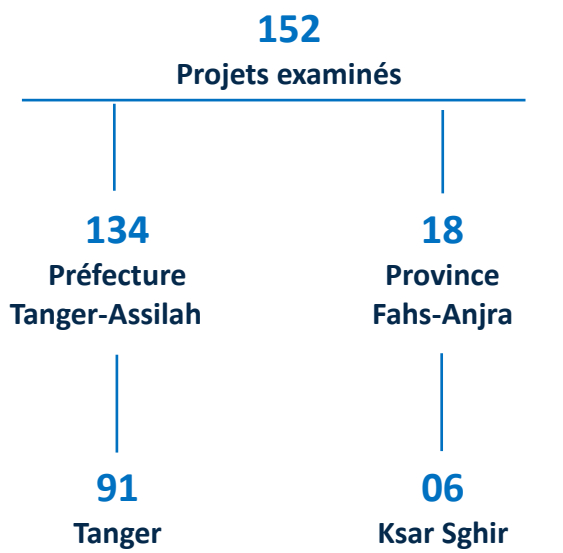
Communes Rurales

05

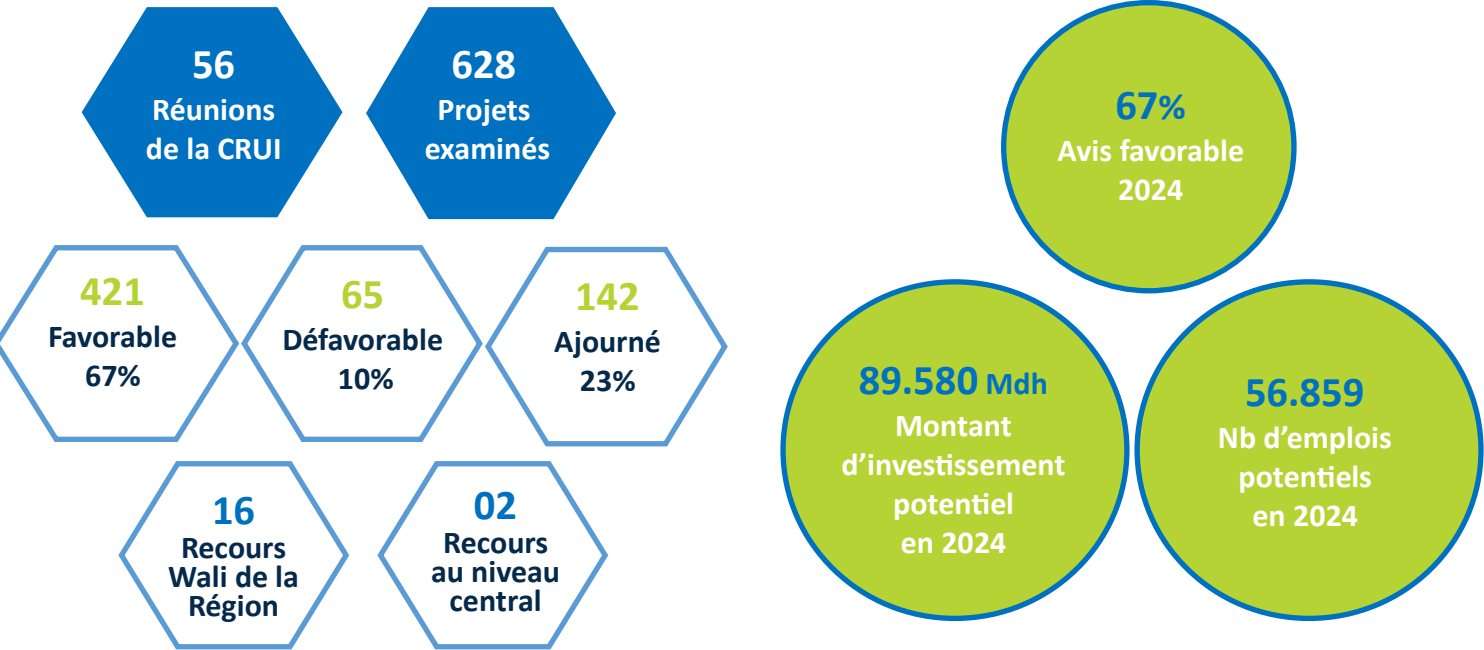
Communes non couvertes par aucun DU opposable

Aouama, Gzenaya, Hjar Nhal, Assilah & Sebt Azzinat

■ Demandes d'autorisations de construire, de lotir et de créer des groupes d'habitations examinées par la CRUI



Indicateurs et Chiffres clés CRUI



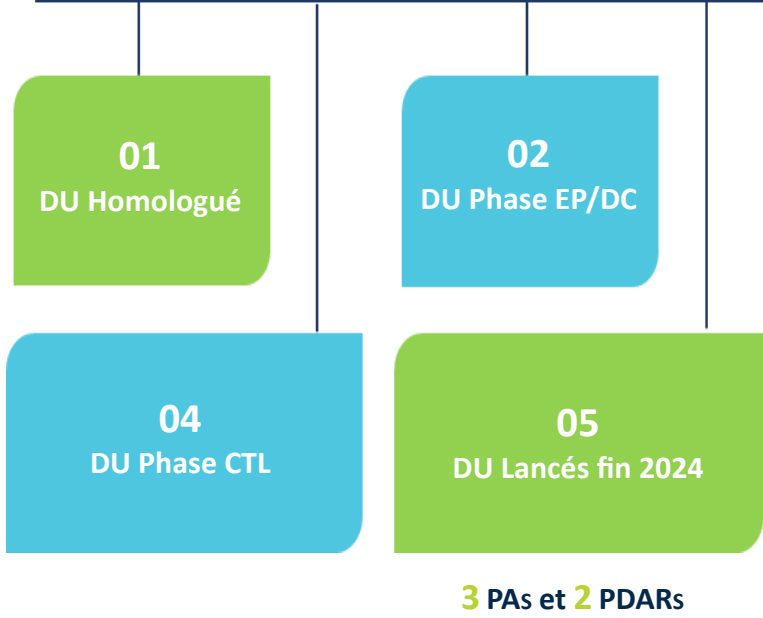
TOP 5 des types de projets instruits par la CRUI

1	150 Demandes d'installation TFZ, TAC & TT
2	142 Permis de construire
3	104 Classement
4	65 Etude d'impact -EIE-
5	59 Demandes d'attribution de lots

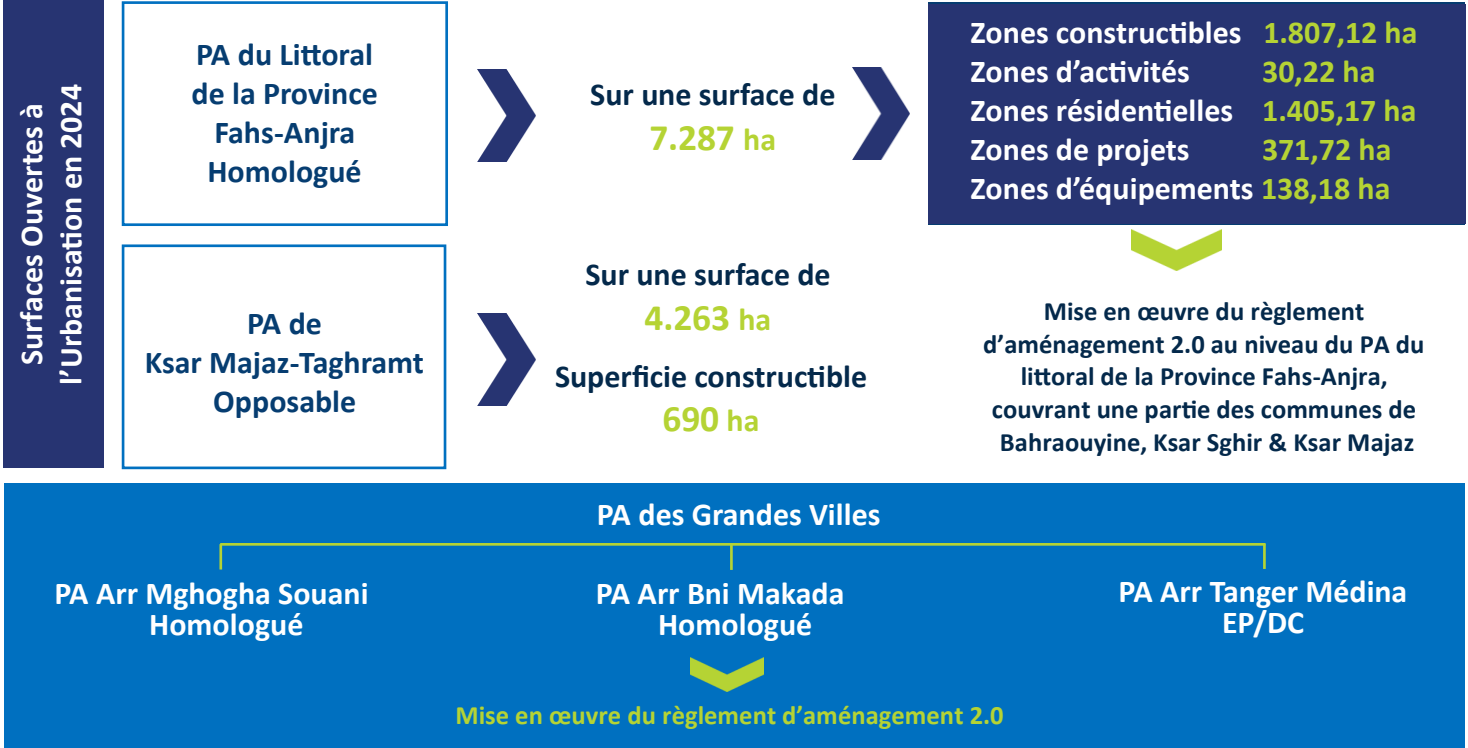
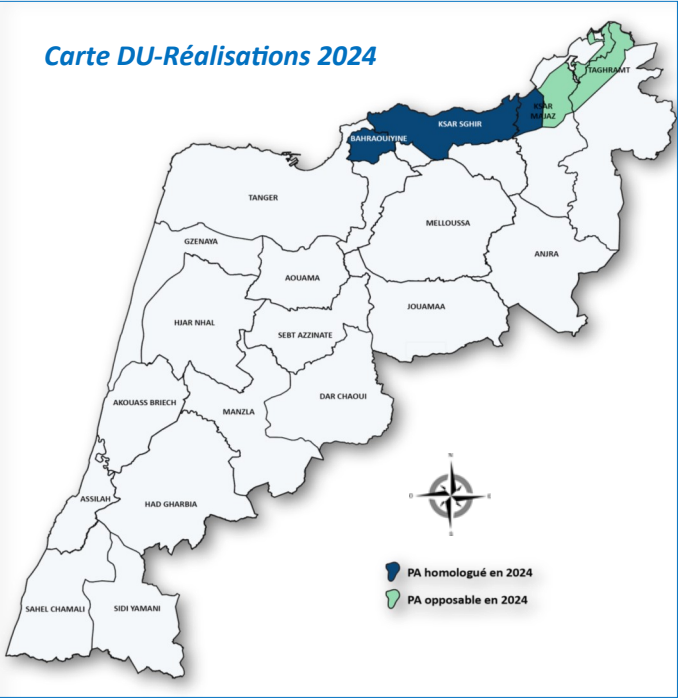
Projets instruits par la CRUI par secteur d'activité

45% Industrie	33,4% Tourisme	8,6% Services
2,9% Multifonctionnel	2,4% Enseignement	2% Energie
1,7% Sport	1,2% Santé	1,2% Logistique
1,1% Commerces	0,5% Habitat	0,1% Agricole

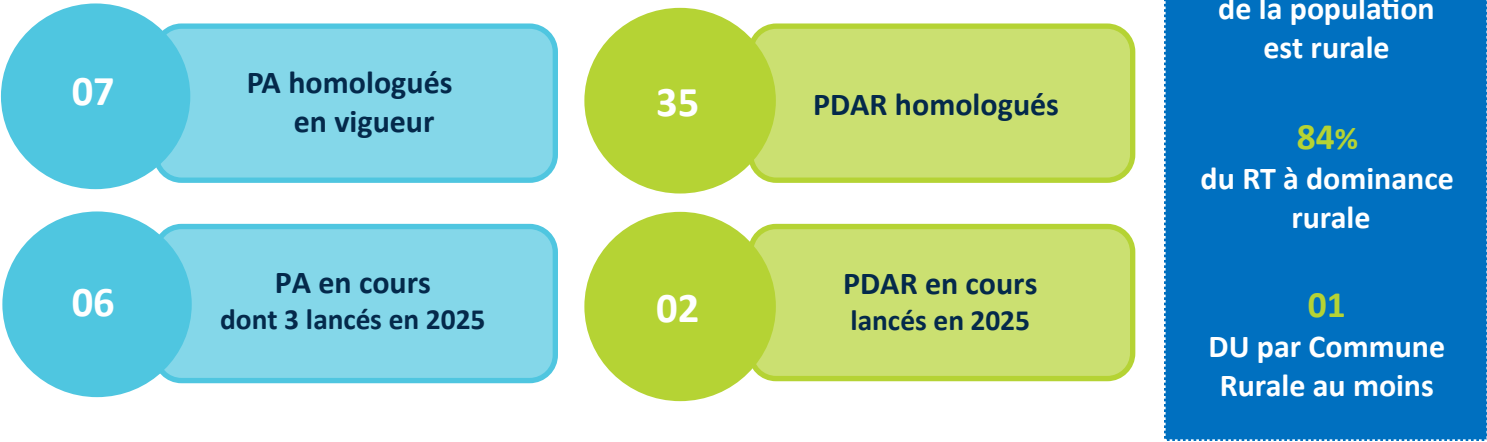
Réalisations 2024 en matière de planification



Carte DU-Réalisations 2024



Planification & Etudes en Milieu Rural



139 Douars délimités depuis la circulaire conjointe n°160/1049 du 28 Avril 2023

Préfecture Tanger-Assilah

83

Douars délimités

4.046

Ha

20.012

Hab

07

Communes

Province Fahs-Anjra

56

Douars délimités

1.740

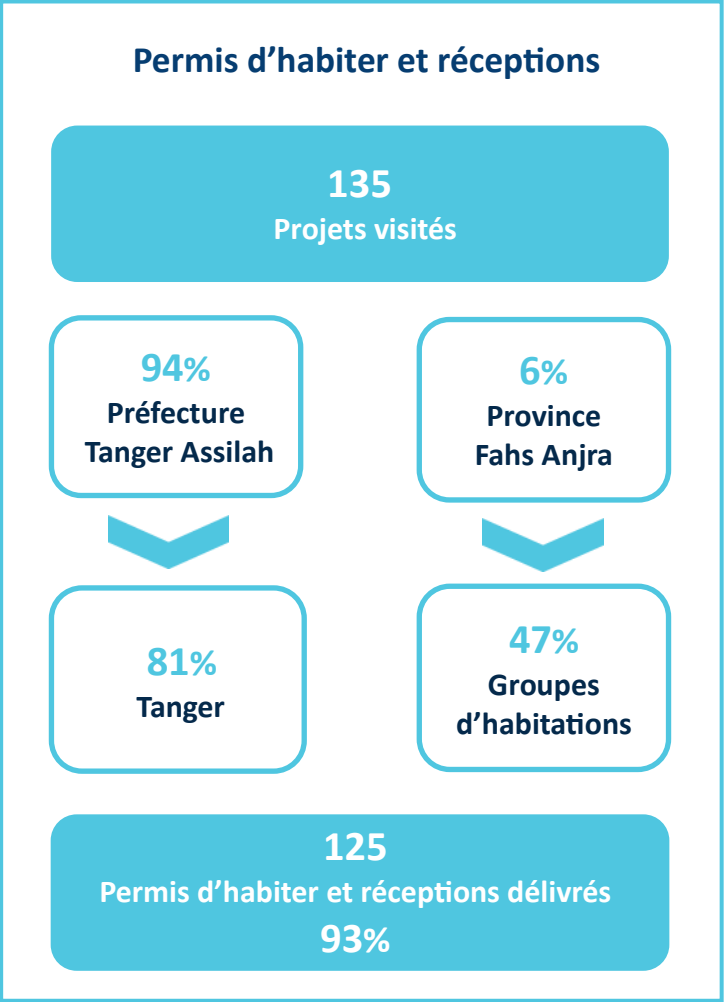
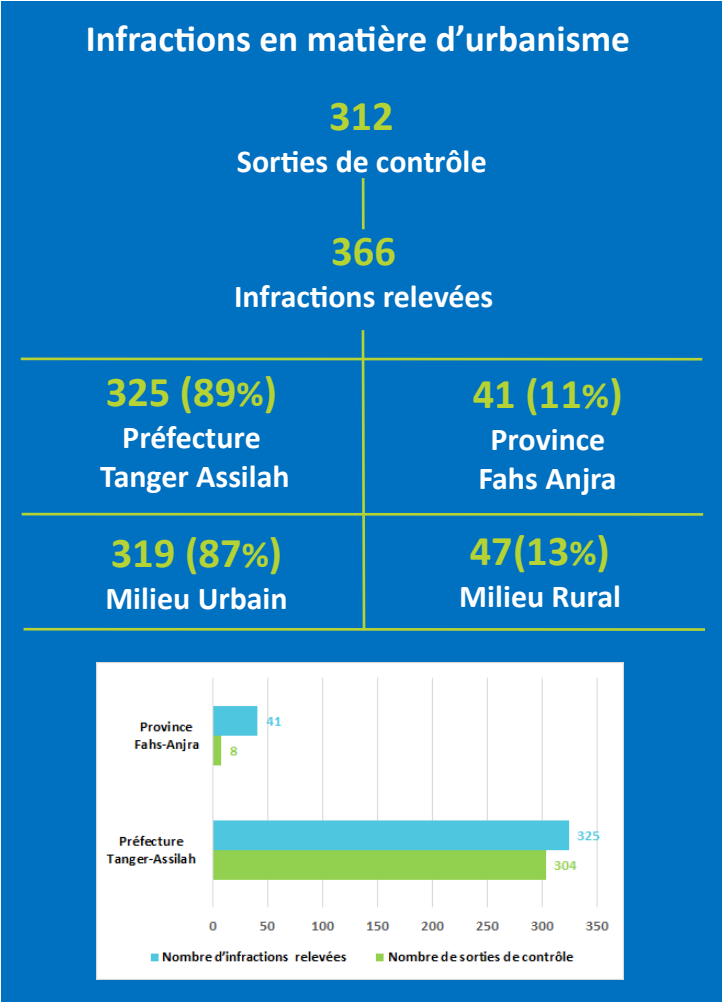
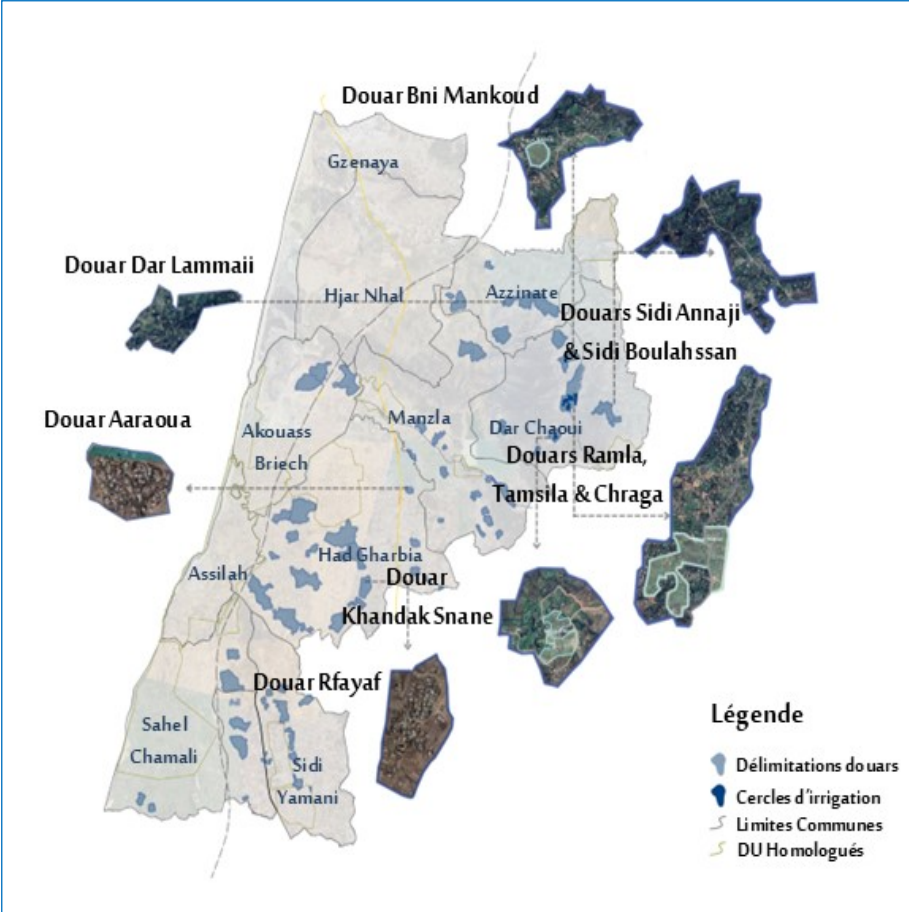
Ha

13.696

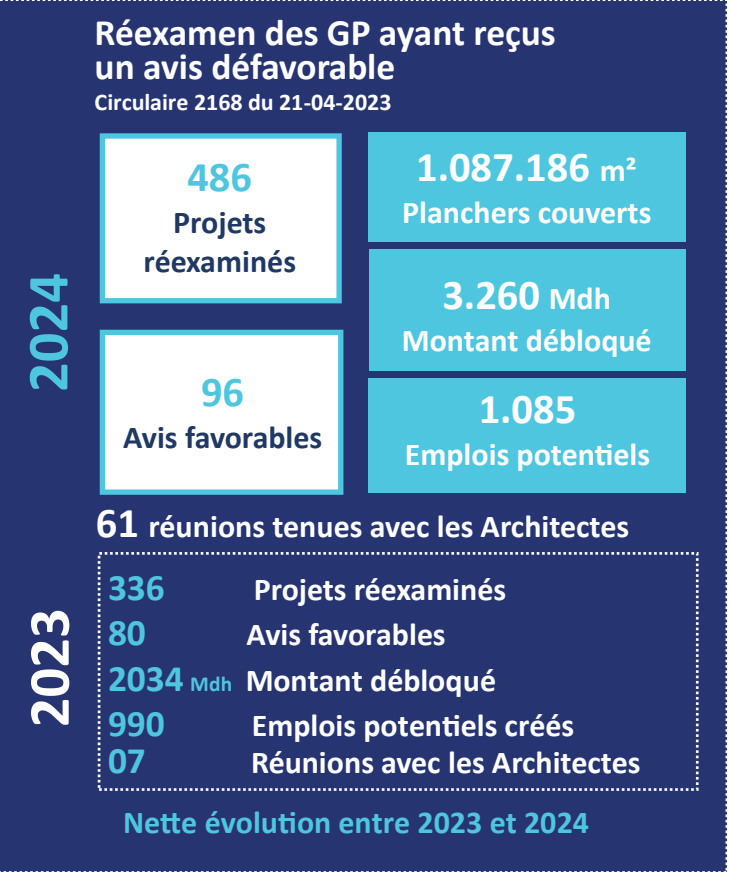
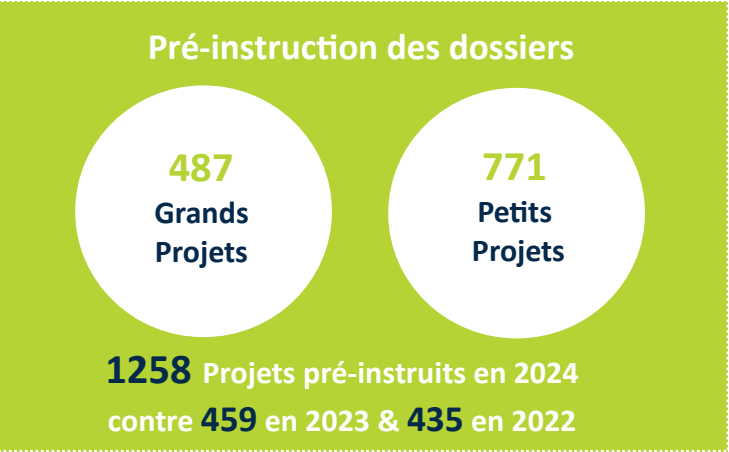
Hab

06

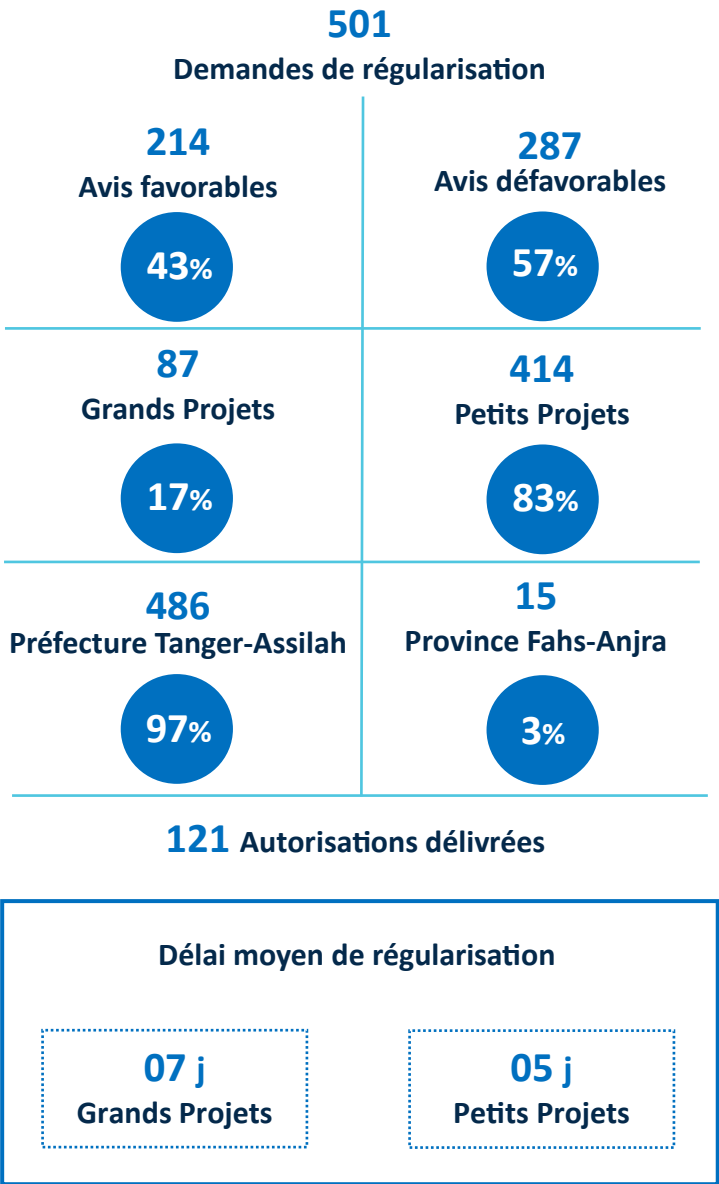
Communes



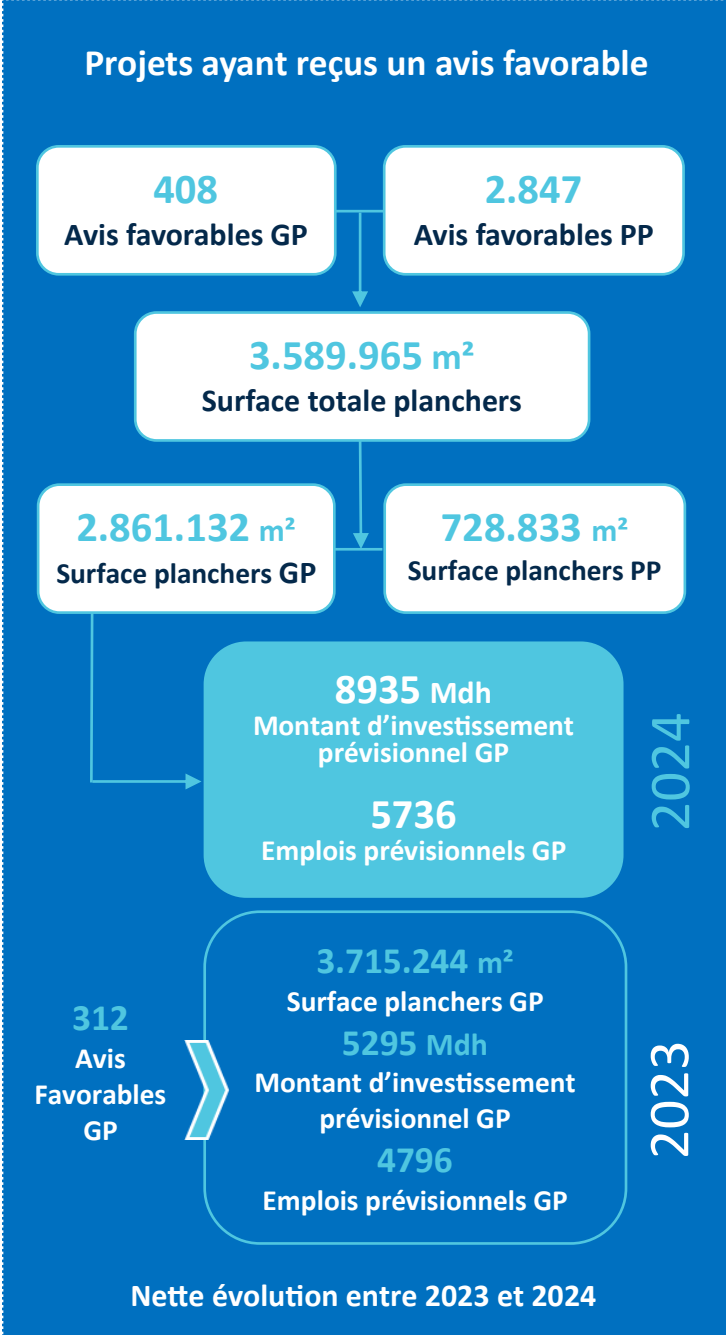
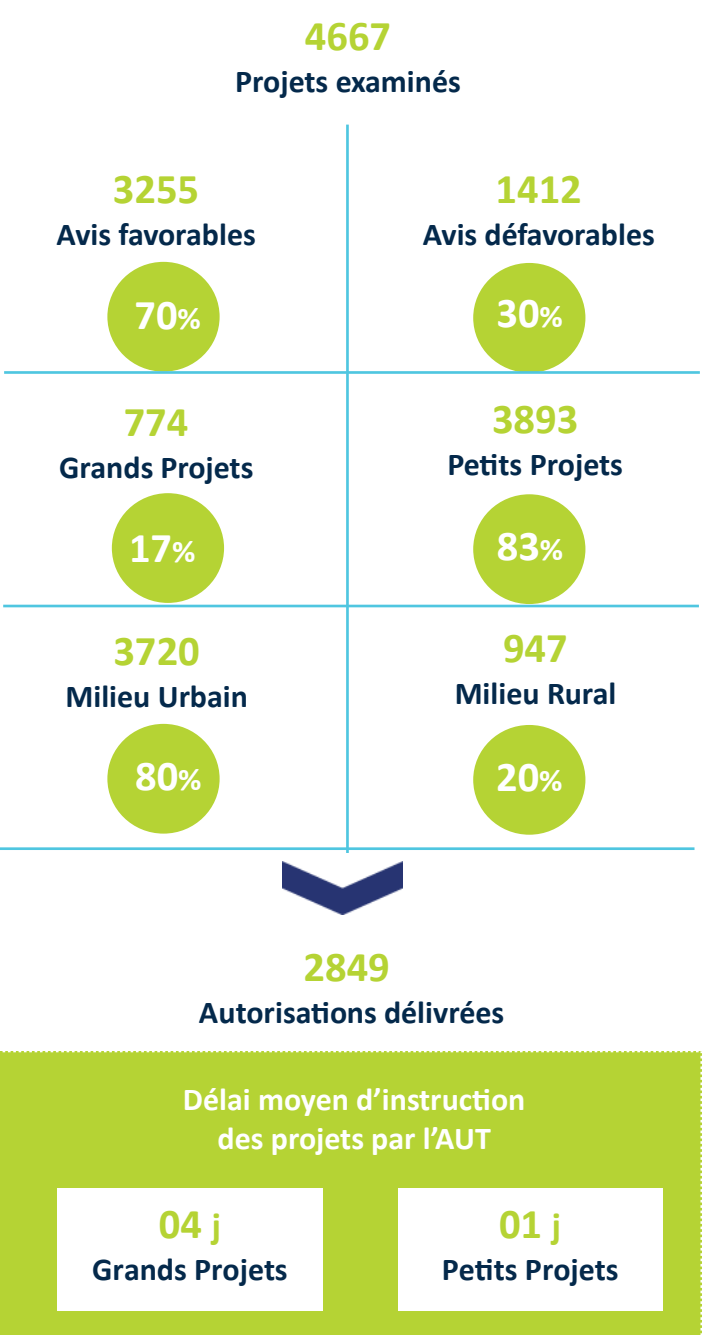
Autres Indicateurs et Chiffres clés de Gestion



Régularisation des constructions non réglementaires
décret n°2.23.103 du 11-05-2023



Indicateurs et Chiffres clés de Gestion « Rokhas »



Gestion en Milieu Rural

